



## **COMMUNIQUE AGREMENT CACAO HORS NORMES, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO**

### **CAMPAGNE 2020-2021**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de cacao hors-normes, résidus et déchets de cacao au titre de la campagne 2020-2021, à déposer leur dossier de demande d'agrément à son siège, **sis à Abidjan Plateau, immeuble CAISTAB.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, au **20<sup>ème</sup> étage, porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** du **15 juin au 15 juillet 2020** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17<sup>ème</sup> étage porte 17.13** et sur le site [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci).

Seuls les dossiers reliés, présentés en **deux exemplaires physiques et un exemplaire sur une clé USB**, comportant toutes les pièces requises seront réceptionnés.

**Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100.100) francs CFA**, sont payables en une seule fois, sur le compte **n°120073163003**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

**Tél. : (225) 20 20 28 43/20 20 27 31/20 25 69 60**

**La Direction Générale**